



COMMISSION BANCAIRE

SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 janvier 2000

**RECOMMANDATION SUR L'INFORMATION FINANCIERE RELATIVE AU
RISQUE DE CREDIT**

La Commission Bancaire et la Commission des Opérations de Bourse ont mené en 1999 des travaux en commun avec la participation de représentants de la profession bancaire (Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement) sur l'information relative aux risques de crédit qui ont conduit à la présente recommandation.

Les événements des précédentes années en 1997 et 1998 (les crises financières subies par les marchés émergents, la défaillance du *hedge fund* LTCM) et leurs conséquences au regard du marché des titres des établissements bancaires français ont révélé l'importance de la publication d'une information financière précise sur la nature de leurs encours de crédit.

La recommandation sur l'information financière relative au risque de crédit a pour objectif d'améliorer l'information donnée au marché en organisant une communication périodique satisfaisante sur ces risques et, lorsque survient une crise, de faciliter une correcte appréhension par les investisseurs de l'exposition des établissements aux risques de crédit.

Elle résulte de travaux d'analyse de rapports de grandes banques internationales et de l'examen des recommandations, adoptées ou en consultation, du Comité de Bâle. La présente recommandation constitue à cet égard la première transposition concrète, par les autorités nationales, d'une partie des travaux de ce Comité qui ont fait l'objet de plusieurs publications récentes. Elle pourra être ultérieurement complétée au vu des travaux conduits par les différentes instances internationales compétentes en la matière.

Cette recommandation marque la volonté des acteurs concernés de contribuer à l'amélioration de l'information financière publiée par les établissements de crédit, qui devrait se traduire dès la publication des comptes et des rapports d'activité de l'exercice 1999.

Le texte de la recommandation est disponible sur le site de la Banque de France (<http://www.banque-France.fr>) et sur le site de la Commission des opérations de bourse (<http://www.cob.fr>).